



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU JEUDI 16 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni à la salle des fêtes de Roussillon, sous la présidence de Gilles RIPERT.

DELIBERATION N° CC-2021-153

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°4 : BUDGET PRINCIPAL

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 38 - PROCURATIONS : 7 - VOTANTS : 45

Présents :

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Frédéric SACCO, Mme Sylvie TURC, Mme Dominique SANTONI, Mme Laurence GREGOIRE.

BONNIEUX : M. Pascal RAGOT, Mme Evelyne BLANC

BUOUX : Mme Amélie PESSEMESE représentée par M. Hervé PLANCHON

CASENEUVE : M. Gilles RIPERT (Président)

CERESTE : M. Gérard BAUMEL

GARGAS : M. Patrick SIAUD, M. Benjamin BAGNIS

GOULT : M. Didier PERELLO représenté par Mme Mauricette CENCIARELLI

JOUCAS : M. Lucien AUBERT

LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET

LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN

MENERBES : M. Patrick MERLE

MURS : M. Christian MALBEC

ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY

RUSTREL : M. Pierre TARTANSON

SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT

SAINT-PANTALEON : M. Luc MILLE

SAINT-SATURNIN-LES-APT : M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU, Mme Sandrine ISSON, Mme Patricia BAILLARD

SIVERGUES : Mme Martine CALAS

VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

APT : M. Jean AILLAUD, M. Cédric MAROS, M. Yannick BONNET, M. André LECOURT, M. Jean-Louis CULO, M. Dominique THEVENIAU, Mme Céline CELCE, M. Christophe CARMINATI.

GARGAS : Mme Laurence LE ROY, Mme Claire SELLIER.

GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI

SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL

Procurations :

APT : Mme Emilie SIAS donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI, Mme Gaëlle LETTERON donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY, Mme Isabelle TAILLIER donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, M. Patrick ESPITALIER donne pouvoir à Mme Laurence GREGOIRE.

CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD donne pouvoir à M. Roland CICERO

LIOUX : M. Francis FARGE donne pouvoir à M. Luc MILLE

VIENS : M. Frédéric ROUX donne pouvoir à M. Gilles RIPERT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 8 avril 2021 approuvant le budget primitif « Principal » de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon,

Le président informe l'assemblée que le chapitre 012 « Dépenses de personnels » doit être abondé d'un montant de 50 000 € afin de répondre aux besoins suivants :

- Création d'un poste au service Patrimoine,
- Remplacement d'agents en congés de maladie,
- Paiement d'indemnités pour rupture conventionnelle.

Le Président propose à l'assemblée d'approuver la décision modificative n°4 au budget 2021 « Principal » de la Communauté de communes comme présentée ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES :

Chap	Art	Op.	r/o		
012			r	Charges de personnels	50 000,00
TOTAL GENERAL :					50 000,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES :

Chap	Art	Op.	r/o		
013			r	Atténuations de charges	+27 000,00
73			r	Impôts et taxes	+23 000,00
TOTAL GENERAL :					50 000,00

**L'ORGANE DELIBERANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT
APRES EN AVOIR DELIBERE**

A l'unanimité,

Approuve la décision modificative n°4 au budget 2021 « Principal » de la Communauté de communes comme présentée ci-dessus,

Autorise le Président à procéder aux opérations comptables nécessaires.

**Le Vice-Président,
Par délégation**

*Ps
Le Vice-Président
J. AILLAUD*

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président
Gilles RIPERT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

CC-2021-153

2/2

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20211216-2021-153-BF
Date de télétransmission : 24/12/2021
Date de réception préfecture : 24/12/2021